

Mention Urbanisme et aménagement

RNCP26410 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	341
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Jean Jaurès - Toulouse 2

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Cette mention se décline en 3 parcours types :

- Action locale et Projets de Territoires (APTER)
- Transports et Mobilités (TRANSMOB)
- Villes, Habitat et Transition Ecologique (VIHATE)

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour consulter les informations spécifiques aux parcours types, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des établissements.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Réalisation de diagnostics territoriaux et d'analyses urbaines

Conception et animation de politiques publiques urbaines et territoriales

Coordination de projets urbains et territoriaux

Montage d'opérations d'urbanisme

Médiation et accompagnement de projets associatifs relevant du domaine

Recherche et expertise spécialisée dans le cadre des études urbaines

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser des situations territoriales complexes à partir de données statistiques, documentaires, paysagères et de la prise en compte des systèmes d'acteurs et de leurs représentations
- Spatialiser l'information dans une perspective stratégique
- Conduire un projet urbain ou territorial (prospection, conception, animation, mise en œuvre et gestion, évaluation)
- Concevoir et mettre en œuvre une politique publique comportant une dimension territoriale
- Pouvoir contribuer à la production de connaissances et actualiser ses compétences par la veille, dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
- S'adapter aux contextes de travail pluridisciplinaire et collaboratif propre à l'urbanisme, à l'aménagement et au développement local
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et

synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

- Évaluer et s'auto évaluer dans une démarche qualité.
- S'adapter à différents contextes socioprofessionnels et interculturels, nationaux et internationaux.
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

M Activités spécialisées, scientifiques et techniques

O Administration publique

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chargé d'études, de planification, de recherche
- Chargé de développement local, urbain, économique, touristique, culturel, habitat, transports
- Attaché territorial, chargé de mission
- Chef de projet urbain, territorial
- Urbaniste
- animateur de développement local, régional

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé :

- d'une majorité d'enseignants-chercheurs
- des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/26410/>